



ENSEMBLE

POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉUNION

EDITO

La CRES organise le Jeudi 05 Octobre 2006 une matinée d'information sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans ses locaux de la Maison de l'Économie Sociale, 24 rue du Général de Gaulle à Saint Denis.

A cette occasion vous sera présenté tout ce qui constitue l'ESS : valeurs, acteurs, structures, ainsi que les différents dispositifs de financement qui y sont rattachés.

Porteurs de Projet, responsables associatifs, étudiants, ou toute personne souhaitant découvrir l'Économie Sociale et Solidaire, cette sensibilisation vous est destinée.

Merci de vous inscrire au 0262 21-50-60.

**MERCI DE FAIRE VIVRE
CETTE LETTRE ET DE
NOUS PROPOSER DES
ARTICLES**



02.62.21.50.60

Bilan positif pour le programme « AMETHIS »

A la Réunion, sur les 63 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, plus de 1 500 sont des travailleurs handicapés âgés de plus de 50 ans. En plus du contexte d'emploi difficile que l'on connaît sur l'île, ces personnes sont confrontées à d'autres obstacles (l'âge, le handicap, des compétences insuffisantes....) qui limitent leur employabilité. La réintégration professionnelle de ces personnes suppose un parcours personnalisé pouvant répondre aux nombreuses problématiques liées à ces difficultés.

Le dispositif AMETHIS (Accompagnement et Mobilisation vers l'emploi des Travailleurs Handicapés Seniors) souhaite remédier à la situation difficile que connaissent ces personnes en apportant une réponse structurante à leurs difficultés. Ainsi, l'accompagnement proposé par le dispositif se veut être une réponse globale traitant à la fois la question de l'accès au travail et la définition du projet socioprofessionnel de la personne handicapée senior.

Lancé en juillet 2005, dans le cadre de « Cap Emploi », une mission qui existe depuis 1993 et qui est menée par l'ARVISE (Association Réunionnaise pour la Valorisation des Initiatives Socio-Economiques), le programme AMETHIS a concerné depuis, près de 30 hommes et femmes répartis sur toute l'île. Ces 30 personnes, ont été retenues par la mission « Cap Emploi » après des entretiens relatifs à leur parcours professionnel et ont reçu une formation visant à les préparer aux entretiens d'embauche.

Pour l'instant, les résultats du programme AMETHIS sont, aux dires de ses acteurs (travailleurs handicapés, employeurs, partenaires), « très satisfaisants ». Ainsi, sur la région Nord, 60% des personnes intéressées jusqu'à

présent par le dispositif, ont trouvé un emploi en CDI ou en CDD. Dans le Sud de l'île les résultats sont encore plus encourageants puisque 74% des personnes concernées ont trouvé un emploi ou ont des perspectives d'intégration professionnelle sérieuse.



Par ailleurs, parallèlement au programme AMETHIS, un dispositif d'appui technique intervient également auprès des structures ayant des perspectives de recrutement de seniors handicapés afin d'adapter le poste de travail aux différentes caractéristiques de la personne pressentie. De plus, depuis la mise en place du dispositif, près de 140 entreprises de l'île ont pu bénéficier d'une information et d'une sensibilisation sur l'emploi des personnes handicapées.

L'ARVISE organise des rencontres, à la demande, avec les acteurs du dispositif AMETHIS. Si vous voulez en savoir plus, n'hésitez pas à prendre contact avec les référents ci-dessous.

Contacts : Nathalie Maillot
Tél. 0692 86 67 42
Tél. 0262 30 45 91

Association Réunionnaise pour la Valorisation des initiatives Socio-économiques (ARVISE)
Site : www.arvise.net
Tel. 0262 41 52 32



LE COIN DU NET

<http://www.cnaie.gouv.fr>

Pour plus de renseignements sur l'insertion par l'activité économique, visitez le site du Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique.

<http://www.handitec.com>

Site sur la technologie au service des personnes handicapées.

<http://www.unapei.com>

Union nationale des associations de parents de personnes handicapées.

<http://www.cooperatives.org/>

Le GNC, Groupement National des Coopératives, rassemble et représente tous les types de coopératives...

CHAMBRE RÉGIONALE
DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE
DE
LA RÉUNION

Dépôt légal Août 2006

c/o Maison de l'Economie Sociale
24 rue du Général De Gaulle
97400 SAINT-DENIS

Téléphone
02 62 21 50 60

Télécopie
02 62 21 50 61

Messagerie
contact@cres-reunion.com

Avec la participation de :



Le droit des associations

L'association si elle choisit de se déclarer à la Préfecture acquiert une personnalité morale et donc une capacité juridique. Elle peut alors:

- Aller en justice
- Recevoir des cotisations, des dons et des subventions
- Acheter, posséder, administrer des biens dès lors que ceux-ci servent directement l'objet social de l'association.
- S'engager par contrat : convention, contrat de travail, contrat d'assurance, ouverture d'un compte en banque.

Source : Association Mode d'emploi N° 79.

La Société Coopérative Ouvrière de production: mode d'emploi

Il existe quatre grandes catégories de coopératives : les coopératives d'usagers, de professionnels, de crédits et de salariés. Selon la nature de leurs associés, celles-ci diffèrent dans leurs objectifs, leurs règles et leurs principes de fonctionnement. A La Réunion, les salariés voulant s'associer pour assumer collectivement la fonction d'entrepreneur, disposent principalement de deux statuts : la Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP) et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Nous vous proposons de découvrir plus amplement la forme de coopératives SCOP qui, bien qu'utilisant des supports juridiques traditionnels, les coopératives peuvent être créées soit sous forme de Société Anonyme (SA) ou Société Anonyme à Responsabilité Limitée (SARL), demeurent relativement méconnues sur l'île.

Objet : Permettre aux salariés de maîtriser leur activité professionnelle et de partager équitablement le pouvoir, les décisions et les fruits de leur travail.

Principe de fonctionnement :

- **L'entreprise appartient à ses salariés :** ceux-ci possédant au moins 51% du capital de la société. Les 49% restant pouvant appartenir à des personnes extérieures, particuliers ou personnes morales.
- **Une gestion démocratique :** A l'instar de toutes les structures de l'économie sociale la SCOP est régie selon le principe « un Homme = une voix ».
- **Absence de plus value sur les parts sociales :** aucune plus value n'est possible sur les parts sociales d'une coopérative, la valeur d'acquisition des parts est donc égale à sa valeur de cession.

- **La répartition des bénéfices** se fait comme suit : une partie versée à des réserves impartageables affectées aux investissements et au développement de la société et l'autre partie (au maximum 33%) est reversée sous forme de dividendes aux salariés-associés.

- **Principe de la « porte ouverte » :** un salarié peut quitter l'entreprise tout en restant actionnaire ; et un salarié peut ne pas être associé.

- **Fiscalité :** La SCOP est assujettie à l'impôt sur les sociétés ainsi qu'à la TVA, et, est exonérée de la taxe professionnelle si elle est reconnue en tant que telle par la Direction du Travail.



Créer en SCOP. Le guide de l'entreprise participative. SCOP Entreprises

Modalités de création d'une SCOP :

- **Capital Minimum « SCOP SARL » :** 30 Euros
- **Nombre de salarié-associé minimum « SCOP SARL » :** 2 personnes
- **Capital Minimum « SCOP SA » :** 18 500 Euros
- **Nombre de salarié-associé minimum « SCOP SA » :** 7 personnes

Pour plus de renseignements:

Union Régionale des SCOP
Ile-de-France, Haute-Normandie, Centre
Orléanais, Dom-Tom
Tél : 01 40 87 87 00
Fax : 01 40 87 01 10
email : urparis@scop.coop

